

Subventions

RAPPEL — FIN DU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 17 juillet 2023 – Des modifications apportées aux règlements de crédit de taxes du programme de revitalisation des secteurs commercial, industriel, récréatif et Centre-ville entreront en vigueur sous peu. Ces programmes se termineront tous le 31 décembre 2023.

La Ville tient donc à rappeler aux personnes souhaitant bénéficier du programme de crédit de taxes qu'elles ont jusqu'au 31 décembre prochain pour le faire. Elles doivent en outre avoir en leur possession un permis de construction délivré au plus tard le 31 décembre 2023. Un permis obtenu après cette date ne sera pas éligible à l'obtention d'un crédit de taxes.

L'inscription au programme est ensuite automatique, excepté pour le crédit de taxes supplémentaire offert aux bâtiments certifiés LEED. Il est à noter que la Ville de Saint-Hyacinthe honorera la durée complète du programme pour toute construction éligible avant la date butoir du 31 décembre 2023.

À propos du programme de revitalisation

Les programmes de crédit de taxes pour les secteurs commercial, industriel, récréatif et Centre-ville ont pour objectif de compenser l'augmentation des taxes foncières qui résultera de la réévaluation de l'immeuble une fois des travaux complétés. Pour plus de renseignements au sujet de ces programmes, consultez notre [site Internet](#).

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300

